



Voici comment nous protéger

Mise en œuvre des règles de conduite et d'hygiène dans votre entreprise

Vous pouvez vous protéger grâce à ces règles de conduite et d'hygiène. Veillez à ce que vos collaboratrices et collaborateurs, vos collègues et surtout vos apprentis les respectent. Ce faisant, vous contribuez activement à l'endigement rapide du coronavirus.



Se laver les mains

- Lavez ou désinfectez vos mains le plus souvent possible. Dans la vie professionnelle, cela s'applique particulièrement aux situations suivantes :
 - après votre arrivée au travail (à l'entreprise ou sur le chantier),
 - avant que vous aillez chez une cliente ou un client,
 - après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
 - avant et après avoir mangé,
 - après être allé aux toilettes,
 - après avoir manipulé des déchets,
 - quand vous avez des mains sales.
- A l'entreprise, désinfectez régulièrement qui sont souvent touchées, telles que les poignées de portes, les outils, les surfaces de travail, les volants, etc.



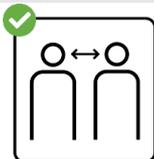
Ne pas serrer la main

- Abstenez-vous de serrer la main et de toute autre forme de salutation par contact direct avec le corps. Cela s'applique partout : à l'entreprise, au chantier ou lors de contact direct avec la clientèle.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude

- Utilisez un mouchoir en papier ; couvrez-vous le nez et la bouche.
- N'utilisez le mouchoir en papier qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle avec couvercle.
- Lavez ou désinfectez vos mains chaque fois après avoir toussé ou éternué.



Gardez vos distances

- Gardez une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes. Cela inclut vos collègues au travail.
- Ne formez que de petites équipes et veillez à ce qu'elles restent largement les mêmes.
- Evitez les rassemblements de plus de cinq personnes.
- Echelonnez votre apparition à l'entreprise.
- Partez en petits groupes et échelonnez les pauses et le déjeuner en gardant vos distances.
- Lorsque vous travaillez sur le chantier ou chez des clients, les membres de l'équipe doivent si possible se rencontrer directement sur place. Si cela n'est pas possible, les véhicules ne doivent être occupés que par un minimum de personnes (2 personnes par véhicule).
- Avant d'effectuer des travaux dans des ménages privés, clarifiez si vos clients appartiennent au groupe à risque. Si c'est le cas, essayez de reporter l'ordre. Chez vos clients, observez toujours les règles suivantes :
 - Priez vos clients de rester dans une autre pièce pendant que vous travaillez.
 - Ne remplissez le rapport qu'après vous avoir lavé/désinfecté les mains ou utilisez des gants jetables.
 - La cliente ou le client doit utiliser son propre stylo à bille pour signer.
- Les personnes vulnérables doivent être spécialement protégées et doivent être entendues avant de commencer le travail. S'il n'y a pas de possibilité de les protéger, ces personnes doivent être dispensées.
- Recommandé : Porter un masque si vous ne pouvez pas garder la distance.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.

- Si vous présentez des symptômes (difficultés à respirer, toux, fièvre), restez chez vous.
- Evitez tout contact avec d'autres personnes et renseignez-vous sur l'auto-isolément.



Toujours vous annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

- N'appellez votre médecin que quand les symptômes tels que la toux ou la fièvre s'aggravent.